

# VOTRE PENSION AU RACL

## RETRAITE DU RACL

|  |   |
|--|---|
| Date d'effet de la pension                               | <ul style="list-style-type: none"><li>◆ 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant la demande formelle de l'assuré, sous réserve d'être à jour de ses cotisations.</li><li>◆ L'attribution de la pension n'est pas subordonnée à la cessation d'activité.</li></ul>  |
| Conditions à remplir                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Avoir atteint le minimum de 850 points.</li><li>◆ Si le nombre de points acquis est inférieur à 850, il est possible de demander le bénéfice d'un versement forfaitaire unique (VFU) représentant 15 fois le montant annuel de la pension.</li><li>◆ Être à jour du paiement de ses cotisations.</li></ul>  |
| Retraite à taux plein                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>◆ À partir de l'âge du taux plein*.</li><li>◆ À partir de l'âge d'ouverture des droits* en cas d'inaptitude au travail reconnue par le régime général des travailleurs salariés et pour les anciens combattants.</li><li>◆ La pension RACL se liquide à compter de l'âge du taux plein*, ce qui peut entraîner une différence entre l'âge de liquidation au régime général et au RACL.</li></ul> <p><i>* Voir tableau page 28</i></p> |
| Retraite avec application d'un coefficient de minoration | <p>À partir de l'âge d'ouverture des droits*, si les conditions du taux plein ne sont pas remplies.<br/>Le coefficient de minoration est définitif.</p> <p><i>* Voir tableau page 28</i></p>  |
| Montant de la retraite RACL (montant brut annuel)        | <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Si 850 points au minimum: versement d'une pension. Nombre de points acquis x valeur de service du point (0,552 euros en 2021).</li><li>◆ Si moins de 850 points: versement forfaitaire unique et définitif. Nombre de points acquis x 15 x valeur de service du point (0,552 euros en 2021).</li></ul>  |
| Formalités à effectuer pour bénéficier de sa retraite    | <p>Se connecter sur le site <a href="http://www.info-retraite.fr">www.info-retraite.fr</a>.</p> <p>Votre demande effectuée en ligne sur votre compte personnel est ensuite transmise à tous les régimes auprès desquels vous avez cotisé.</p>   |
| Versements des pensions                                  | <p>Les pensions sont versées tous les mois à terme échu (calendrier des versements 2021, téléchargeable dans votre espace adhérent <a href="http://www.ircec.fr">www.ircec.fr</a>).</p>   |